



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 4 février 2015

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, BOURDON Thierry, JANVIER Alain, CHENIN-HAUVILLE Anne, DE LA HITTE Edouard, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, LECHAT Anne-Sophie,

Etaient excusés : FARDOIT Jean, PRUNIER Patrick, PREVOST Eric, VASSEUR Dominique,

Pouvoirs : FARDOIT Jean donne pouvoir à HAYERE Michelle
PRUNIER Patrick donne pouvoir à Guillaume CASTEL
PREVOST Eric donne pouvoir à Fabrice GLORIA

Secrétaire de séance : VITRY Sandrine

ORDRE DU JOUR

Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les diverses lignes inscrites au budget communal. Plusieurs projets sont envisagés pour 2015. Le débat s'ouvre donc sur les points à mettre en avant :

- Broyeur d'accotement : le but de cet achat est de permettre aux agents communaux d'intervenir sur les accotements afin de couper l'herbe. En effet, un ou deux passages supplémentaires de broyeur optimiseront la sécurité sur les voies. Le coût d'un tel matériel, adapté au tracteur de la commune, avoisine les 4 000 euros.

- Aménagement de l'atelier communal : le comité d'hygiène et sécurité est intervenu sur les locaux de la mairie. Les équipements de l'atelier communal ne sont pas réglementaires. Il convient donc d'apporter des modifications techniques. 2 500 euros pourrait être affecté à cette ligne budgétaire.

- Accessibilité de la mairie : depuis le 1^{er} janvier 2015, les bâtiments recevant du public doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il convient donc de procéder à des travaux d'aménagement du bâtiment de la mairie. Une rampe d'accès au niveau du secrétariat et une autre sur le côté de la mairie permettraient l'accès à tous. Il conviendrait d'affecter une somme de 5 000 euros pour ce projet.

- Chemin Caval'Ouche : le Pays d'Ouche a créé plusieurs circuits de randonnées équestres sur tout son territoire. Un circuit passe notamment sur notre commune et plus précisément par le chemin de la Dépenserie. La commune se doit maintenant de proposer un chemin carrossable. Or, il s'avère que le chemin n'est pas praticable en l'état sur une partie. Il conviendra donc de le remblayer sur plusieurs mètres de longueur et de profondeur ! Le coût estimé est de 5 000 euros.

- Fourreau électrique grande rue : dans le cadre des travaux de la grande rue (réfection de la chaussée et des trottoirs par les services du Conseil Général et de la CDC), a été abordée la problématique des réseaux. Le réseau de pluvial a été rénové en 2014. Reste l'effacement des réseaux électrique et télécommunications. Contact a été pris auprès du Syndicat de l'Energie 61 qui a programmé les travaux d'effacement afférent pour cet été, avant les travaux de voirie. Une partie de cet aménagement restant à la charge de la commune, 12 500 euros pourraient être affectés à cette ligne budgétaire.

- Station essence : Ce service n'étant plus présent sur le territoire de la commune depuis plusieurs années, un projet de création d'une nouvelle station est à l'étude par un particulier. Afin de faciliter l'installation d'une station essence, en 24/24, accessible aux poids lourds, la commune pourrait procéder à des aménagements techniques de l'espace d'accueil de la future station : frais de géomètre, cession gratuite du terrain, aménagement de voirie en partenariat avec le Conseil Général. Un estimatif de 20 000 euros est avancé pour ces travaux.

- Jardin du souvenir : la réglementation funéraire oblige les communes à agrémenter leurs cimetières d'un espace cinéraire constitué de cavurnes, d'emplacements de columbarium et dispersoir pour les cendres. L'actuel « jardin du souvenir » n'est donc pas conforme à

la législation. Des aménagements du carré existant permettraient de réunir tous ces éléments. 4 000 euros seraient affectés à cette réalisation.

- **Terrain multisports** : Une aire de jeux pour petits existe au niveau de la Place St Laurent. Mais pour les plus grands et les ados, aucun lieu ne leur est dédié. Un terrain multisports pourrait répondre à une attente d'une certaine tranche de la population (grands enfants, ados, et aussi adultes). Ces structures sont modulables et adaptables. Un budget de 50 000 euros est annoncé (terrassment, sol, jeux et sécurisation).

Demande de subvention station d'épuration, réhabilitation et extension de réseau et plan de financement station d'épuration, réhabilitation et extension de réseau

M. le Maire présente les projets de nouvelle station d'épuration d'une capacité de 900 équivalent habitant (EH), d'une part, et de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement communal, situé réciproquement rues de la Gaularderie et de l'Orme Forget, d'autre part, établi par le bureau d'études ARTELIA, maître d'œuvre.

L'estimation des travaux est la suivante :

- Station d'épuration	1 000 000 € HT
- Réseau d'assainissement	192 600€ HT

Le plan de financement de ces travaux est détaillé ci-dessous :

1°) Réseau d'assainissement

Agence de l'Eau Loire-Bretagne	35 %
Conseil Général	15 %
Commune	50 %
TOTAL	100 %

2°) Station d'épuration

Agence de l'Eau Loire-Bretagne	35 %
Conseil Général	15 %
Commune	50 %
TOTAL	100 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident, à l'unanimité :

- d'engager les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement communal rue de la Gaularderie et rue de l'Orme Forget et de construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 900 EH, pour un coût total estimé de 1 192 600 € HT et 1 431 120 euros TTC,
- de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement selon les recommandations de la charte qualité des réseaux d'assainissement Normandie,
- d'approuver le plan de financement et de solliciter, les subventions du Conseil général et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces investissements sont prévus au budget annexe de l'assainissement.

Durée d'amortissement des projets de station d'épuration, réhabilitation et extension de réseau

M. le Maire explique qu'il convient de fixer la durée d'amortissement des projets de station d'épuration, réhabilitation et extension de réseau. En effet, ce choix a un impact financier sur le budget assainissement. Plus la durée d'amortissement est longue, moins le montant des amortissements est élevé sur une année, donc la répercussion sur le prix de l'assainissement au contribuable est elle aussi moindre.

Une station d'épuration, selon l'instruction codificatrice du Trésor Public du 8 octobre 2002, peut être amortie sur 50 à 60 ans. Les réseaux, quant à eux, peuvent être amortis sur 30 à 40 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident, à l'unanimité de fixer la durée de l'amortissement de la station d'épuration à 50 ans. Les travaux sur les réseaux seront quant à eux amortis sur 30 ans.

Convention Syndicat de l'Energie

Dans le cadre des travaux de voirie dans la grande rue, il convient de procéder à l'effacement de réseau électrique et télécommunication. M. le Maire propose au conseil municipal de déléguer, dans le cadre d'une convention, au Syndicat de l'énergie

de l'Orne la maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication relevant de la compétence de la commune.

L'objet de cette convention est de déléguer l'ensemble des travaux à un unique maître d'ouvrage afin d'optimiser les coûts et de réduire les nuisances aux usagers.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux d'éclairage public et de télécommunication au Syndicat de l'énergie de l'Orne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Demande de subvention DETR

Au vu du débat d'orientation budgétaire, des projets pourront prétendre à subvention et en particulier à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Les dossiers de demande de subvention sont à transmettre aux services de l'Etat début mars. Il convient d'autoriser M. le Maire à signer les demandes de subventions pour les projets de la commune suivants :

- terrain multisports dans le cadre des équipements sportifs,
- accessibilité de la mairie,
- création et aménagement de la voirie et de réseaux pour la desserte des logements sociaux dans le lotissement Les Vallées Bourges.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions et la DETR pour les projets communaux suivants :

- terrain multisports dans le cadre des équipements sportifs,
- accessibilité de la mairie,
- création et aménagement de la voirie et de réseaux pour la desserte des logements sociaux dans le lotissement Les Vallées Bourges.

Devis pour les tontes

Comme tous les ans, la commune sollicite un prestataire extérieur pour réaliser la tonte de l'ensemble des pelouses de la commune. Plusieurs devis ont été sollicités :

- Mallet Franck : 7 107,00 euros HT soit 7 107,00 euros TTC
- Les jardins du Perche : 9 980,00 euros HT soit 11 976,00 euros TTC

Et un autre devis nous est aussi parvenu :

- MMS : 5 708,33 euros HT soit 6 850,00 euros TTC

Depuis plusieurs années que la commune fait intervenir une entreprise extérieure pour procéder à la tonte de l'ensemble des pelouses communales, il s'avère que les entreprises travaillent de façon très hétérogène. Il convient donc d'appliquer un coefficient technique de 0,2 et un coefficient prix de 0,8. MMS a obtenu ce marché en 2014. M. Mallet travaille en collaboration avec M. Chandebais qui lui a obtenu le marché en 2012 et 2013. Les résultats sont donc les suivants :

	Note prix	Note technique	Nombre de points	Classement
Mallet Franck	77/100	18/20	95/100	1er
Les jardins du Perche	20/100	16/20	36/100	3ème
MMS	80/100	10/20	90/100	2ème

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise de M. Franck Mallet pour un devis de 7107 euros TTC pour l'entretien des tontes pour l'année 2015.

Devis pour le jardin du souvenir

Le jardin du souvenir se trouvant à l'entrée du cimetière communal ne répond pas aux exigences funéraires. Vu le nombre grandissant de crémation et de souhait de dispersion de cendres, il convient d'adapter cet espace afin qu'il puisse recueillir les cendres. Une demande d'aménagement a été demandée auprès de deux entreprises spécialisées : création d'un dispersoir, cavurne et colombarium. Deux devis nous sont parvenus :

- Pompes funèbres Mousset : 3 412,00 euros HT soit 4 094,40 euros TTC
- Pompes funèbres Bonhomme : 3 300,66 euros HT soit 3 960,80 euros TTC

La réalisation de cet espace a été abordée de façon très différente par ces deux entreprises. L'une revoit entièrement l'espace existant, l'autre vient compléter cet espace.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Mousset avec un réaménagement complet de l'espace « jardin du souvenir » dans le cimetière communal pour un montant de 3412 euros HT soit 4094.40 euros TTC.

Arrivée de Patrick Prunier à 22h05

Approbation du « Rapport Prix Qualité de Service » de l'assainissement

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

Location de la parcelle ZB62

La parcelle ZB 62 correspond à l'ancienne ligne de chemin de fer située à La Gazinière. Pendant de nombreuses années, cette parcelle a fait office de décharge. Toutes sortes de déchets et détritus y ont été stockés. Suite à de nombreux chantiers, de la terre y a été stockée et le terrain remblayé. Ce terrain est donc propre mais doit être entretenu pour le rester. Cet entretien a un coût pour la collectivité. De plus, la commune n'a plus d'utilité à garder ce terrain.

La surface de cette parcelle est de 57.29 ares, elle n'est pas close. La nature du sol ne permet que la mise en place d'une prairie sur cette parcelle.

M. le Maire propose de mettre à disposition ce terrain à l'exploitant agricole voisin à savoir Mme Bondoux, qui, à titre indicatif, est déjà locataire de terres pour le CCAS. Charge à cet exploitant d'entretenir ce terrain.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de mettre à disposition gracieuse la parcelle ZB 62 contre l'entretien de celle-ci et la mise en place d'une clôture. M. le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

Divers

M. le Maire fait part de la réception d'un chèque d'Orange d'un montant de 31.97 euros en remboursement d'un trop payé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'autoriser l'encaissement d'un chèque d'Orange d'un montant de 31,97 euros.

Dans le cadre de la réalisation du lotissement Les Vallées Bourges, le cabinet en charge de ce projet nous a fait parvenir sa facture ainsi que celle du cabinet d'étude sur le domaine des réseaux. Ces factures sont réciproquement de 5214,78 euros HT et 2 811,23 euros HT. Afin de procéder au règlement de ces factures prochainement, il convient de délibérer sur l'inscription de ces montants au budget annexe lotissement 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de confirmer l'inscription des montants équivalant à ces deux factures au budget primitif annexe lotissement 2015 à savoir 8 026,01 euros HT.

M. le Maire donne lecture de la carte postale envoyée par les élèves de CM2 habitants à Moulins-la-Marche en remerciement de la subvention versée par la commune pour la participation à la classe de neige.

Suite à la précédente réunion où avait été abordé le sujet de la mise en borne d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, des subventions sont attribuées uniquement dans le cadre d'un projet porté par la CDC.

M. le Maire donne aussi lecture d'un courrier émanant des services de la Direction générale des finances publiques au sujet de la révision de la valeur locative des immeubles. L'Orne fait partie des départements pilotes pour cette révision. Une réunion sur ce thème est organisée le 10 février prochain.

M. le Maire indique avoir rencontré ce jour les services de la CDC au sujet de l'aménagement de voirie pour la grande rue suite aux travaux de réseaux. Plusieurs hypothèses ont été soumises mais une seule est réellement envisageable. Cette dernière consisterait en le maintien de trottoirs de chaque côté de la route avec un trottoir aussi au niveau de la maison qui est frappée d'alignement. Cette situation empêcherait le croisement des véhicules avec priorité aux descendants.

Questions diverses

Mme Hauville fait un compte-rendu de la commission sport de la CDC qui s'est réunie en la mairie de notre commune suite à la visite du gymnase. Un aménagement de ce dernier est bien à l'étude par cette commission.

Mme Hauville indique aussi un événement sportif important qui se déroulera le 27 mars prochain à savoir le passage dans notre commune du Tour de Normandie cycliste.

M. le Maire indique aussi avoir eu connaissance qu'en 2017, Mortagne-au-Perche sera la ville européenne du cyclotourisme. 20 000 cyclistes sont attendus. Un pique-nique pourrait être organisé sur l'hippodrome.

M. Prunier explique son retard par le fait qu'une commission scolaire se déroulait aussi ce même soir. L'attribution des subventions liées aux écoles (APE, coopératives scolaires, USEP) seront prises en charge et uniformisées par la CDC.

Un point a été fait sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et leurs conséquences sur la CDC.

Le projet de fermeture d'une classe pour l'école des sources n'est pas encore acté et pourrait même être annulé, rien n'est figé pour l'instant.

Mme Lechat a quant à elle assisté à la réunion du SIVOS qui avait lieu le 3 février. La demande de participation des communes au SIVOS passe de 75 à 80 euros par enfant. Ceci s'explique par l'augmentation du coût des transports et par le nombre d'activités et de sorties proposées par le collège.

M. le Maire fait aussi remarquer que l'absence d'APE a aussi une incidence financière sur les coûts.

Mme Hayère souhaite savoir si, suite à l'article paru dans le bulletin municipal concernant les jardins de la butte, des personnes s'étaient manifestées. Une seule personne nous a fait part de son souhait de pouvoir bénéficier d'un jardin.

Mme Hayère a été interpellée, de façon négative, par un administré sur la coupure de l'éclairage public la nuit. Globalement, le ressenti quant à cette action, est très positive.

Mme Hayère souhaite aussi faire revivre la Confrérie de la Brioche. Avis aux bonnes volontés !

Mme Hauville souhaite savoir si des administrés se présentent aux permanences de M. le Maire.

Personne ne s'est encore présenté !

Il est rappelé que les prochaines élections seront les élections départementales. Elles auront lieu les 22 et 29 mars prochains.

M. le Maire rappelle que la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 4 mars 2015 à 20h00.

Levée de séance à 23h30.